

Réf: Dossier 392515

Avis de constitution

SOCIETE « ART OPTIC »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
8EM TRANCHE AU SEIN DE L'IMMEUBLE ADDOHA., Lot 01,
Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 17/02/2025 , et enregistrés au CEPICI le 18/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ART OPTIC »

Objet : ACHATS ET VENTE DE LUNETTES CORRECTRICES ;
ACHATS ET VENTE DE LUNETTES DE SOLEIL;
ACHATS ET VENTE DE LENTILLE DE CONTACT;
EXAMEN DE VUE ;
CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT ;
REPARATION ET AJUSTEMENT;
ACHATS ET VENTES D'ACCESSOIRES;
FABRICATION SUR MESURE;
PARTENARIAT ;
SERVICE APRES VENTE;
PRESTATIONS DE SERVICES DIVERSES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

- La prise de participation et de tous intérêts,

sous toutes formes, dans toutes affaires ou entreprises, l'acquisition, la détention et la gestion de titres et valeurs quelconques ;

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE 8EM TRANCHE AU SEIN DE L'IMMEUBLE ADDOHA., Lot 01, Ilot 00

Dirigeant(s) Mme YAPO SOPIE ANGE CAROLLE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-01236 du 12/03/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°15891/GTCA/RC/2025 du 12/03/2025

